

## DECISION DU MAIRE N° 2020/36

**OBJET : mise vente de nouveaux articles à la boutique de la Maison du Passementier**

**Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,**

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 4 juin 2020.

**Considérant** la nécessité de fixer les prix de vente de nouveaux articles pour la boutique de la Maison du Passementier.

### **DECIDE**

De mettre en vente dans la boutique de la Maison du Passementier de nouveaux articles, aux prix suivants :

- Woody le mouton au prix de 19€ l'unité
- Hary le Hérisson au prix de 19€ l'unité
- Petit Nemo au prix de 16€ l'unité
- Animal Blocks au prix de 16€ l'unité

La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Loire,
- Les services municipaux concernés.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds, le 11 septembre 2020

Par délégation du Conseil municipal,

**Le Maire,**

**Marc CHAVANNE**